

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Un dealer écroué à Oyem pour trafic de stupéfiants

Alexis NDONG SIMA
Oyem/Gabon

L'OFFICE central de lutte antidrogue (Oclad) vient de mettre la main sur Perichn Obiang Bidzan. L'interpellation de ce compatriote âgé de 32 ans et sans emploi, suspecté de détention de produits stupéfiants à des fins de trafic, s'est effectuée à son domicile situé au quartier Derrière-l'aéroport, à Bitam. Le mis en cause aurait été pris en flagrant délit de possession de 62 bottes de chanvre indien qu'il s'appropriait à commercialiser. Une source proche des services de l'enquête indique que Obiang Bid-

zan, dépeint comme un grand consommateur de cannabis, s'est lancé depuis près de 2 ans dans la commercialisation de ce produit illicite qui lui rapporterait gros. Sauf que l'Office central de lutte antidrogue, parfaitement renseigné sur son activité, l'avait déjà dans son collimateur et attendait le moment propice pour le prendre la main dans le sac. C'est ainsi que lundi dernier, vers 18 h 30, Obiang Bidzan est surpris de voir des fonctionnaires de police débarquer à son domicile, alors qu'il s'appropriait à sortir pour des livraisons auprès de ses clients, dans les coins chauds de la ville

des "Trois frontières". En perquisitionnant les lieux, les limiers trouvent un sac contenant 62 bottes de chanvre indien bien emballées et prêtes à être vendues.

Pris la main dans le sac, le suspect n'eut d'autre choix que de passer aux aveux. Il est alors conduit sous bonne escorte, avec sa marchandise, dans les locaux de l'Oclad à Oyem. Y

étant, il réitérera ses aveux, allant jusqu'à admettre son addiction pour cette activité lucrative. Présenté devant le procureur de la République, Perichn Obiang Bidzan,

après audition, a été inculpé pour détention et commercialisation de stupéfiants, puis placé sous mandat de dépôt à la prison centrale d'Oyem. Dans l'attente de son procès.

Tribune de la victime Un terrain, deux propriétaires

UN litige foncier oppose, depuis quelques semaines, J.M.O., une Gabonaise, à une autre compatriote. J.M.O., présentée comme la victime dans cette affaire, affirme être détentrice d'une parcelle au quartier Bel-Air depuis une quinzaine d'années. Elle avait même déjà bâti un soubassement dessus. Mais, contre toute attente, en revenant à son chantier il y a un mois environ, elle constate que son soubassement a été modifié et des murs en train d'être montés. Renseignements pris, les travaux seraient l'œuvre d'une autre compatriote, haut cadre de l'administration. En rencontrant cette dernière pour une mise au point, J.M.O. lui explique qu'elle est la vraie propriétaire du site, puis lui présente les documents qui lui ont été délivrés par les administrations concernées par le foncier dans notre pays. Sauf que son antagoniste balaise d'un revers de la main ses explications, allant même jusqu'à contester l'authenticité desdits documents. Mais pour J.M.O., "ces papiers ne peuvent en aucun cas être des faux documents", lance-t-elle. "Car, comment cette dame a pu avoir des documents avant moi mais qui datent de 2016 et sur lesquels je relève certaines incohérences, alors que les miens datent de 2005 ? J'ai tout ce qu'il faut, et mon dossier pour l'obtention du titre foncier est ouvert. Donc, je ne sais pas de qui cette dame tient ses documents", clame-t-elle.

La victime dit avoir saisi toutes les voies de recours afin de tirer cette affaire au clair. "J'ai saisi un huissier de justice et celui-ci a amené l'affaire devant les tribunaux. L'ordre a été donné à la dame d'arrêter les travaux, le temps que les choses soient réglées. Mais, elle poursuit ses travaux, comme si de rien n'était. Elle dit que rien ne lui arrivera et qu'elle aura gain de cause. Seulement, qu'elle sache que nous sommes tous égaux devant la loi", conclut J.M.O., confiante en la justice de notre pays.

Par Abel EYEGHE EKORE



Banque des Etats de l'Afrique Centrale – BEAC Libreville
Commission ad hoc du marché

Section 2 : Avis d'appel d'offres

Appel d'offres national ouvert N°11/BEAC/PORT-GENTIL GAB/AONO/Travaux/2019 pour la réalisation des travaux de Réhabilitation de l'Agence de PORT-GENTIL.

Dans le cadre de son programme immobilier, la Banque des Etats de l'Afrique Centrale envisage la Réhabilitation de l'Agence de PORT-GENTIL. A cet effet, elle invite, par le présent avis d'appel d'offres, les entreprises remplissant les conditions requises, à présenter une soumission.

Les travaux sont repartis en trois lots distincts :

- Lot n° 1 : Etanchéité
- Lot n° 2 : Aménagement des parkings
- Lot n° 3 : Réhabilitation des installations électriques

Le processus se déroulera conformément à la procédure d'appel d'offres national ouvert, définie par le Code des marchés et le Manuel de procédures de gestion des marchés de la BEAC.

Les entreprises intéressées peuvent obtenir un complément d'information, consulter et acheter le dossier d'appel d'offres rédigé en français à l'adresse ci-dessous, entre 8 heures et 14 heures, les jours ouvrés, contre la somme non remboursable de XAF 300 000 (trois cent mille).

BEAC – Direction Nationale de Libreville : B.P 112 Libreville

SGAM, 5^{ème} étage, portes 513/518
Avenue Jean Paul II
☒ : BP 112 Libreville – GABON
☎ : +241 01 76 13 52 / 01 76 02 06
☎ : +241 01 74 45 63
@ : sgam_dnlbv@beac.int

Les soumissions, conformes au règlement de l'appel d'offres, devront obligatoirement être déposées / envoyées à l'adresse indiquée ci-dessous, en version papier exclusivement au plus tard le **19 novembre 2019 à 12 h00**, heure de Libreville.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE – LIBREVILLE
BUREAU D'ORDRE, PORTE 822
Avenue Jean Paul II
☒ : BP 112 Libreville – GABON ☎ : +241 01 76 13 52 / 01 76 02 06
☎ : +241 01 74 45 63

Les offres reçues après le délai fixé seront rejetées.

Les dossiers administratifs et techniques seront ouverts le **19 novembre 2019 à 13h00**, à la Direction Nationale de la BEAC à Libreville, en présence des représentants des soumissionnaires dûment mandatés qui souhaitent assister aux séances d'ouverture. La date et l'heure d'ouverture des offres financières leur seront communiquées ultérieurement.

Libreville, le

Le Président de la Commission ad hoc,